RELEVE DE DECISIONS DE LA REUNION DE LA FAMILLE NEGOCE

DU LUNDI 27 JUIN 2022

La présentation des différents points est transmise en annexe

Décision	Responsable	Suivi
Approbation de l'ordre du jour		
Approbation	-	-
Futur siège du BNIC (Institut)		
Le projet de construction du futur siège du BNIC arrive à une phase importante. Il s'agit de valider le contrat avec le promoteur immobilier (contrat qui apporte une garantie prix et délai). Sont ainsi présentés les éléments suivants - Le budget prévisionnel. Certains aspects restent à préciser : le coût des éléments amovibles (bureau, équipement des salles de réunion, équipements de laboratoire notamment). - Le financement - Statut et organisation de la SCI qui portera l'investissement en partenariat avec la banque des territoires. Décisions : - Le budget doit rapidement être précisé, notamment sur les éléments manquants et un suivi financier précis doit être mis en place - Validation de la signature du CPI et accord pour le dépôt du permis de construire sous réserve de la prise en comptes des points de vigilance suivants : o Préciser le budget (quel budget final toutes charges comprises et quelles limites à ne pas dépasser). o Veiller à la maximisation des cessions d'actifs	F. Morillon	Position à porter au CP du 28 juin 2022
Processus budgétaire du BNIC – Révision		
Lors du dernier CP, il a été demandé que le processus budgétaire du BNIC fasse l'objet d'une révision. Les services ont travaillé à une proposition détaillée dans la présentation jointe. Décisions : Les principes suivants sont validés - Plusieurs révisés budgétaires dans l'année	F. Morillon	Position et recommandation à porter au CP du 28 juin 2022

- Aucune action non prévue au budget ne peut être engagée sans avoir été budgétée et fait l'objet d'un examen pour arbitrage (priorisation, économie par report ou arrêt d'une autre action, financement complémentaire à valider) Néanmoins : - Il faut conserver de l'agilité décisionnelle et ne pas fixer un cadre trop rigide qui empêcherait ou retarderait l'engagement d'actions essentielles pour la filière. - Le groupe de travail tel que proposé n'est pas validé. Il existe un groupe de travail Budget qui doit conserver sa compétence et être maintenu. - Ce groupe devra être composé d'experts en finance - Le BNIC doit impérativement avoir un système d'alerte en cas de dépassement du budget est impérative - La responsabilité du suivi du budget est inhérente à la fonction de Directeur Général, mais il est important de préciser le processus budgétaire. Ces précisions n'ont cependant pas à figurer dans ses statuts. Il sera donc recommandé : - Que la fiche de poste DG soit révisée pour intégrer ces éléments. - Que soit envisagé le recrutement d'une compétence spécifique finance (DAF) afin d'accompagner le DG dans sa complexe mission et que cela pourrait être bénéfique au bon fonctionnement du BNIC		
Financement R&D : principes de gouvernance et de financement, statut d'intérêt général		
Présentation des grands principes de financement de la R&D basés sur la mise en place d'une association destinée à travailler sur des projets R&D à vocation environnementale et qui pourrait être reconnue d'utilité publique. Principes : un Conseil d'administration, une équipe réduite pour coordonner les travaux et un GIS (Groupement d'Intérêt scientifique) par projet (avec une convention définissant les rôles, responsabilité financement, utilisation des résultats notamment). Décision : La structuration et la gouvernance du dispositif R&D est un sujet qui nécessite d'être abordé plus précisément avant de prendre une décision. Une réunion dédiée sera organisée rapidement sur ce sujet.	T. Métais / D. Lorin	Organisation d'un échange dédié au sujet à la rentrée de septembre 2022
Réorganisation pôle technique		
Un travail de réorganisation des missions et actions du Pôle technique & DD est proposé. Il implique la création d'un groupe animé par le Directeur adjoint du pôle T&DD. Sa feuille de route sera validée en comité permanent du 13 juillet. Il rendra ses conclusions au plus tard début janvier 2023.	T. Métais / D. Lorin	Identification de la PME supplémentaire Information au BNIC

Décisions : - **La proposition de composition du groupe de travail est validée (Conseil scientifique + 1 PME)** - **Il conviendra d'identifier la PME qui prendra part à ce travail.**		
Remplacement commission juridique		
Validation du remplacement temporaire de Gaëlle Simon-Maurisset par Laurent de Coninck à la commission juridique	F. Morillon	Position à porter au CP du 28 juin 2022
Conseil de Bassin		
Pour information, seront abordés lors de la prochaine réunion de conseil de bassin de lundi prochain, sous la présidence de la Préfète de Région, les sujets suivants : - Tour d'horizon de la santé économique des différentes filières - Bilan autorisations de plantations nouvelles - Gaz - Grêle - Réforme HVE - Flavescence dorée	-	-
Questions diverses : enjeux sur le gaz		
Le contexte mondial actuel et la réduction de fourniture de gaz par la Russie à l'Europe fait craindre des restrictions de gaz cet hiver, Alors que le cahier des charges et exigences qualitatives contraignent à une distillation avant le 31 mars, la filière est mobilisée pour limiter les conséquences de cette situation : • Demande de sécurisation de l'approvisionnement (limite et période de prévenance en en cas de délestage[1]) • Maîtrise de la hausse des coûts du gaz et limitation de l'impact (révision des aides dont les conditions ne permettent pas à la filière d'en bénéficier) **Décision : la gravité et l'urgence de la situation liée au gaz sera portée au prochain conseil de bassin et notamment l'importance de la priorisation de la filière en cas de délestage**	F. Morillon	Position à porter au Conseil de Bassin du 4 juillet 2022
Le sujet « panneaux photovoltaïques » n'a pas pu être traité et sera abordé lors d'une prochaine réunion de famille du négoce.		

Prochaine Réunion du CA SMC : Jeudi 1er septembre 2022 – Maison Ferrand

[1] Délestage : diminution importante, pouvant aller jusqu'à l'arrêt complet, de la consommation de gaz en moins de 2h